



## **INSPECTEUR/INSPECTRICE MUNICIPAL TEMPORAIRE (Mandat d'une durée indéterminée) Service d'urbanisme | Concours 2024-35-EXT**

### **À propos de la Ville de Boisbriand**

Située à la porte d'entrée de la région des Basses-Laurentides, Boisbriand offre une panoplie d'activités communautaires, culturelles et sportives à plus de 27 000 citoyens. Ville à caractère résidentiel, commercial et industriel, sa situation géographique privilégiée, au carrefour des autoroutes 13, 15 et 640, est un atout considérable. Boisbriand charme par son offre de services, ses espaces verts et son accessibilité aux berges de la rivière des Mille Îles.

L'engagement, l'intégrité, le respect et l'équité sont au cœur de l'identité et de la culture organisationnelle.

Boisbriand, une ville à proximité des grands centres où il fait bon vivre au rythme de nos vies!

### **Principaux rôles et responsabilités**

Le titulaire du poste procède aux différentes inspections requises par le Service d'urbanisme, à l'émission de permis et s'assure du respect des diverses lois et réglementations en vigueur. La personne :

- Inspecte le territoire de la municipalité afin de relever les infractions aux règlements d'urbanisme et tout autre règlement et en assure le suivi;
- Analyse et vérifie le bien-fondé des plaintes, formule des recommandations et avise qui de droit. Prépare et émet des constats d'infraction, prépare les dossiers de cour et agit comme témoin principal aux différentes instances judiciaires et en assure le suivi;
- Reçoit et vérifie la conformité des demandes de permis, plans ou autres documents, en fait l'étude, émet, le cas échéant, les différents permis et certificats selon la réglementation municipale et provinciale en vigueur et en assure le suivi;
- Procède à l'inspection d'immeubles ou de logements afin de vérifier l'état ou la salubrité des lieux ; produit un rapport de constatation et témoigne lorsque convoquée;
- Participe à des études visant à modifier des règlements municipaux reliés à son champ d'activité et soumet des recommandations;
- Rédige des rapports sur les activités sous sa responsabilité et produit les statistiques s'y rattachant;
- Élabore et tient à jour, des dossiers, des systèmes de classement, des registres, des échéanciers, des fichiers, des répertoires ; entreprend les démarches ou les recherches pour compléter les données relatives à ces dossiers; en assure le suivi;
- Perçoit les sommes d'argent en acquittement des permis et des certificats;
- Prépare des dossiers techniques pour le comité consultatif d'urbanisme.

### **Qualifications, compétences et exigences recherchées**

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'aménagement et d'urbanisme, ou/et en technologie de l'architecture, et/ou un diplôme d'études universitaires (BAC) en urbanisme ou toute autre formation supérieure jugée pertinente;
- Expérience dans le domaine, un atout;
- Maîtrise du français oral et écrit;
- Bonne connaissance d'Internet et des logiciels MS Office (Excel, Word Outlook) et divers équipements informatiques et bureautiques;
- Connaissance du logiciel PG Solutions, Accès Cité Territoire, un atout;
- Connaissance du Code de construction du Québec ainsi que du Code national de prévention des incendies, un atout;
- Excellentes aptitudes pour les relations interpersonnelles, la communication et vision orientée vers l'approche client;
- Facilité à influencer et à négocier pour atteindre les objectifs fixés;
- Capacité à travailler sous pression, esprit d'équipe, jugement, sens des responsabilités et de l'organisation;
- Être flexible pour les déplacements extérieurs afin d'effectuer des interventions et rencontrer les citoyens;
- Détenir un permis de conduire classe 5, valide.

### **Salaire, horaire et avantages**

Le salaire horaire est établi en fonction de la convention collective en vigueur, soit 45,25 \$ (incluant une majoration de 15 % pour les avantages sociaux). L'horaire de travail est de 64,50 heures par période de paie (2 semaines). L'entrée en poste est dès que possible et d'une durée indéterminée.

### **Pour postuler**

La personne intéressée à poser sa candidature doit s'inscrire sur le site Internet de la Ville de Boisbriand : <https://www.ville.boisbriand.qc.ca/administration-municipale/emplois> et joindre son curriculum vitae et sa lettre d'intérêt dès que possible.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature. Toutefois, seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées. Le processus de sélection pourrait comprendre un (ou des) test(s) en complément de l'entrevue.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez communiquer avec le Service des ressources humaines au 450 435-1954 poste 7233. À la Ville de Boisbriand, nous valorisons la diversité et l'inclusion. Nous invitons donc les femmes, les Autochtones, les minorités visibles et ethniques ainsi les personnes handicapées à soumettre leur candidature.